

Commissariat de police de Lille

19 rue de Marquillies

59000 Lille



Visite du mercredi 27 juillet 2022

Cadre :

Article 719

Version en vigueur depuis le 24 décembre 2021

Modifié par LOI n°2021-1729 du 22 décembre 2021 - art. 18

Les députés, les sénateurs, les représentants au Parlement européen élus en France, les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les locaux de garde à vue, les locaux des retenues douanières définies à l'article 323-1 du code des douanes, les lieux de rétention administrative, les zones d'attente, les établissements pénitentiaires et les centres éducatifs fermés mentionnés à l'article L. 113-7 du code de la justice pénale des mineurs.

A l'exception des locaux de garde à vue, les députés, les sénateurs et les représentants au Parlement européen mentionnés au premier alinéa du présent article peuvent être accompagnés par un ou plusieurs journalistes titulaires de la carte d'identité professionnelle mentionnée à l'article L. 7111-6 du code du travail, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

• **Nombre de personnes en cellule**

Le commissariat accueille généralement entre 40 et 45 gardés à vue.

4 cellules sont réservées aux mineurs.

Pour les majeurs il existe 7 cellules collectives ainsi que 20 cellules individuelles.

Il existe également des geôles d'attente au 1^{er} et au 2^{ème} étage mais peu utilisées.

Les mineurs sont séparés des majeurs.

Les femmes sont séparées des hommes.

• **Si la cellule est individuelle**, la superficie est-elle d'au moins de 7m2 ? oui

• **Si la cellule est collective**, la superficie est-elle d'au moins 12 m2 ? oui

• **Espaces de repos** : La banquette est-elle suffisamment grande pour que les GAV puissent s'y allonger ?

Oui

• **Sont-elles en nombre suffisant par rapport au nombre de gardés à vue ?**

Non lorsque les cellules individuelles sont partagées

• **Les gardés à vue sont-ils contraints de dormir à même le sol ?**

Oui s'ils partagent une cellule individuelle.

• **La cellule dispose-t-elle, pour chaque gardé à vue :**

o D'un matelas ? oui

o D'un oreiller ? non

o D'une couverture propre à usage individuel ? des couvertures de survie sont distribuées à chaque gardé à vue

o Cellule distincte homme/ femme/ enfant : oui

• **Point d'eau et hygiène**

oui



• **La cellule est-elle équipée d'un point d'eau ?**

Non, des gobelets d'eau sont distribués.

• La cellule est-elle équipée de toilettes ? oui pour les cellules individuelles

o Avec muret d'une hauteur suffisante pour préserver l'intimité ? oui

o Dans la négative y a-t-il un accès suffisant aux installations sanitaires et sont-elles dans un bon état de propreté ?

il y a un accès.

Par contre l'odeur est infecte.





Dans les douches, les pentes ont été inversées. L'évacuation n'est pas correcte ce qui génère de fortes odeurs.

• Un kit d'hygiène est-il remis aux gardés à vue ?

Des kits sont disponibles



Ce kit comprend-il :

- o Des lingettes rafraîchissantes ? oui
- o Du dentifrice à croquer ? oui



o Des serviettes hygiéniques ? oui



• Les gardés à vue bénéficient-ils des protections suivantes liées au Covid-19 ?

- o Ont-ils un masque ? à disposition
- o Le masque est-il changé toutes les 4 heures ? à disposition
- o Ont-ils accès à du gel hydroalcoolique ? à disposition

Il existe également une armoire à pharmacie.



• De manière générale, les conditions d'hygiène et de propreté de la cellule sont-elles satisfaisantes ?

Non

Le commissariat a été livré en 2009.

Il l'a été sans extraction d'air.

Ces extractions ont été mises en place fin 2021, début 2022. Les travaux sont en cours.

En l'absence de ventilation dans certains endroits et notamment côtés adultes, les moucheron sont nombreux.



Raquette utilisée contre les moucheron

D'autres travaux ont été réalisés il y a cinq ans (travaux de peinture et de reprise du sol). Il reste que les locaux ont été utilisés dans le prolongement immédiat de ces travaux.

Le ménage est réalisé une fois par jour par une personne à concurrence de 2 ou 3 heures.

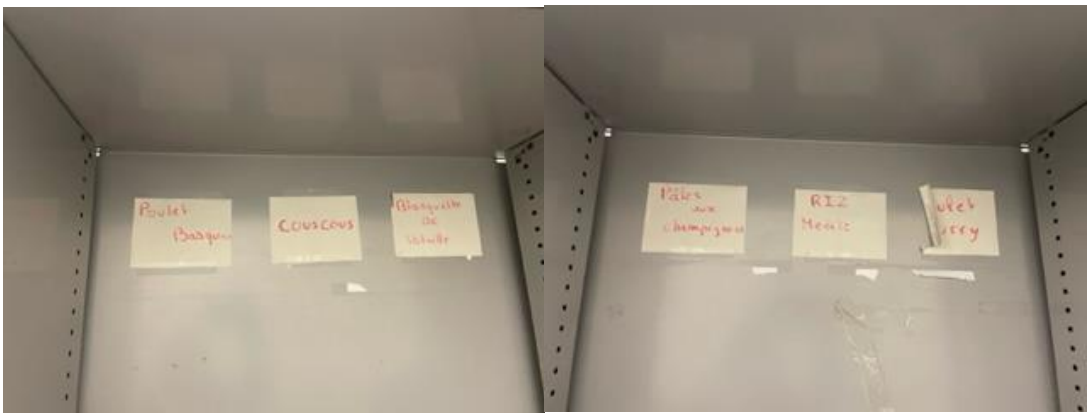
Les cellules ne sont pas toujours nettoyées, notamment lorsque les gardés à vue sont trop nombreux. Les policiers se chargent de récupérer les déchets auprès des gardés à vue trois fois par jour.

• Les détenus ont-ils été en mesure de s'alimenter ?

o Le repas a-t-il été servi chaud ? oui



est-il tenu compte des restrictions alimentaires ? oui, 6 plats différents sont disponibles.





En l’absence de point d’eau dans les cellules, des gobelets d’eau sont distribués.

Autres observations :

Bien que le commissariat soit récent, des travaux sont nécessaires.

La mise en place d’une extraction permet une meilleure ventilation des locaux. Elle devrait être effective sur toute la surface fin 2022.

Les cellules rénovées sont dans un état correct.





Certaines ont par contre été dégradées par les gardés à vue.



Celles non rénovées, utilisées pour les mineurs sont insalubres.











Des espaces sont dédiés aux effets personnes des gardés à vue. L'argent liquide est conservé dans un coffre.



Le local médecin a été rénové et est en bon état.



Les locaux fouille et les locaux avocats sont également en bon état

